

**DOMAINE PUBLIC**

domainepublic.secretariat@mairie-albi.fr

05 63 49 12 30 ou 05 63 49 11 57

DEMANDE AUTORISATION DE STATIONNER 2026**A DÉPOSER au minimum 10 jours avant la date d'occupation effective***article 22 du règlement de voirie adopté par le conseil municipal du 29 juin 2009***1- Déclarant**

Nom, prénoms:

Pour les personnes morales, dénomination sociale :

Adresse : n°.....voie.....

Code Postal:.....Localité :.....

Téléphone.....n° SIRET :

E.mail :

2 – Caractéristiques de la demande d'autorisation de stationner

Lieu :

Date de début : Date de fin :

heures : de heures à heures

3 – Nature du stationnement Tarifs 2026 (délibération du conseil municipal du 26 novembre 2025)

Le montant de la redevance comprend un droit fixe de 13,00 € et un droit d'occupation variable en fonction de la superficie et du nombre de jours.

Zone de stationnement	Unité	Tarif
- Zone piétonne/emplacement non matérialisé	Par nombre de places occupées/jour	9,00 €
- Sur emplacement matérialisés sur chaussée dans un secteur non payant		1,12 €
- Sur emplacement matérialisés sur chaussée dans un secteur payant		16,87 € (exonération des droits fixes)
- Pour un déménagement/emménagement		+ 10,67 €
- Majoration pour demande en urgence <3 jours ouvrés	Pour véhicule pour chaque autorisation	

- Travaux (si oui lesquels).....
- Déménagement / Emménagement
 - Usage d'un monte meuble
- Livraison (détail)
- Autre (préciser)

Véhicule(s) :

Nombre

Marque(s) du (des) véhicule(s) /

N° d'immatriculation(s) Tonnage/Volume

Albi le Signature

Pour toute location de panneaux s'adresser au service logistique 194, rue de Jarlard 05 63 76 05 38
Lors de la mise en place des panneaux, le requérant doit informer la police municipale au 05 63 49 10 17 de la mise en place de la signalétique et des arrêtés afin de vérifier leur validité.